

Lionel ROUCAN

Vice président du Conseil Régional d'Auvergne
Président de l'association de préfiguration du
Parc Naturel Régional des Gorges du Haut Allier Margeride

Communiqué du 15 décembre 2011

Forum territorial du PNR Haut-Allier Margeride

Le forum territorial du parc qui s'est tenu le 13 décembre à Saint Privat d'Allier s'est déroulé dans un climat constructif, coopératif et participatif.

250 élus, professionnels et responsables associatifs sont venus apporter toute la journée leur témoignage et participer à la définition des enjeux prioritaires du projet de Parc.

Quelques critiques ou réticences ont été relayées, auxquelles l'assemblée, le travail en atelier ou les membres de l'association ont répondu.

L'association de préfiguration du parc existe depuis moins d'un an et plusieurs réunions d'information et d'échanges avec les élus des 59 communes ont déjà eu lieu, à Monistrol d'Allier et Gaudrieu notamment.

Dans la feuille de route que nous nous sommes fixée, d'autres « *forums territoriaux* » et réunions publiques sont prévus. Les habitants auront également l'occasion de s'exprimer soit directement soit au cours de l'Enquête publique.

Un projet de parc est un outil de développement, un projet collectif co-construit, il émane du territoire et de ses acteurs ; personne ne l'impose !

D'ailleurs, la demande de classement du territoire d'une commune en PNR est libre, volontaire et individuelle, même si cette commune appartient à une communauté de commune ayant approuvée la charte du parc. Il a été rappelé au long de la journée que les instances du Parc ne possèdent pas de pouvoir réglementaire, qu'à aucun moment il n'est possible de se substituer au pouvoir du maire et de la commune ; c'est bien les communes qui délivrent les permis de construire et prennent des arrêtés municipaux pour réglementer les accès des chemins du Parc. Il est bien évident qu'on ne va pas interdire aux gens de construire des maisons, de circuler, de pêcher, ou de chasser !

Enfin, une des questions auxquelles une réponse a été apportée, c'est celle du financement d'un parc qui doit être absolument transparent. Un PNR dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'équipement. Le budget est alimenté par les cotisations des Régions, des départements, des communes et EPCI membres du Syndicat mixte. L'Etat attribue chaque année une subvention au Parc.

Le forum a permis de dégager les dix enjeux les plus importants pour le territoire. Tout cela a été adopté à l'unanimité lors d'un vote en fin de journée, consacrant ainsi la bonne volonté et l'engagement des acteurs du territoire.